



# Avis

Financement du projet de  
réalisation de la gare de  
Vandières - Consultation  
préalable des électeurs

Séance plénière

du 28 novembre 2014

# Séance Plénière du 28 novembre 2014

---

---

- **Financement du projet de réalisation de la gare de Vandières - Consultation préalable des électeurs**  
*Avis du CESE de Lorraine élaboré par le Bureau sur délégation de l'assemblée plénière*

**adopté à l'unanimité (moins 5 abstentions)**

Le Président,



Roger CAYZELLE

# Avis du Conseil Economique Social et Environnemental de Lorraine

*Séance plénière du 28 novembre 2014*

---

**Objet :** *Financement du projet de réalisation de la gare de Vandières - Consultation préalable des électeurs*

**Rapporteur :** *Jean-Claude THOMAS*

Le projet de création d'une gare d'interconnexion TGV-TER à VANDIERES a fait l'objet d'un **long processus décisionnel avant d'obtenir la déclaration d'utilité publique en 2011**. Tout au long de ce processus, le projet a suscité de nombreux débats au sein des Assemblées délibérantes des différentes collectivités et dans la société civile. Ces débats se sont déroulés avant, pendant et après l'enquête publique de 2009 (campagne de communication de la CCIT de Moselle par exemple). Au cours de l'enquête publique, près de 2 000 observations ont été recensées dont près de 200 issues de délibérations de collectivités et 1 800 de la société civile.

**Le Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine a pour sa part participé à ce débat à travers ses avis sur :**

- « le bilan de la concertation préalable »,
- « le rapport d'information sur le projet de gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières »
- « l'engagement de la déclaration d'utilité publique »

Enfin, le Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine a confirmé son soutien au projet dans le cadre de l'enquête publique en rédigeant une **contribution d'acteur** adoptée à l'occasion de la séance plénière du 23 octobre 2009.

Dans cette contribution, il a rappelé l'importance de la gare de VANDIERES dans une logique de développement durable (interconnexion TER-LGV), de renforcement du Sillon Métropolitain et des solidarités avec les autres composantes de l'espace régional.

Depuis 2009, le Conseil Régional de Lorraine a recherché des solutions permettant de boucler le plan de financement du projet faisant apparaître un besoin complémentaire de 30 M€ lié à l'actualisation du coût du projet (120 M€ aux conditions économiques de 2012, 88,7 M€ en 2007).

Le Conseil Régional de Lorraine vient d'obtenir, le 27 octobre 2014, l'accord du Gouvernement lui permettant d'avoir recours aux mêmes modalités de financement que celles de sa contribution à la LGV Est 2<sup>e</sup> phase, considérant que le projet de Vandières y est intégré. Il s'agit de la modulation complémentaire de la TICPE (taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques) prévue pour le financement de grandes infrastructures de transport, dite « TICPE Grenelle ».

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine, ne comprend pas pourquoi une **nouvelle consultation** est proposée :

1) Pourquoi lancer une consultation alors même que de nombreuses décisions et accords politiques ont été pris (délibérations du Conseil Régional de Lorraine, protocole additionnel du 7 novembre 2000,...) ? Cela pose la question de la **valeur de la démocratie représentative et des procédures de consultation déjà mises en œuvre.**

2) Pourquoi lancer une consultation auprès des Lorraines et des Lorrains dans le contexte économique et budgétaire actuel ? **C'est prendre le risque d'une réponse négative guidée uniquement par l'objectif**, certes légitime, de réduction des dépenses publiques. Il est utile de rappeler que le recul de l'investissement public obère les perspectives d'avenir des territoires et met en danger l'économie locale, en particulier les entreprises des secteurs du bâtiment et des travaux publics. Mais le fait que cette **dépense d'investissement concerne le long terme rend le débat difficile et peu compréhensible.**

3) Pourquoi lancer une consultation en couplant dans la question la réalisation de la gare de Vandières et la reconversion de la gare de Louvigny ? Si l'avenir de la gare de Louvigny est lié nécessairement au projet de Vandières, force est de constater que **les deux projets ne sont pas au même stade d'avancement.** Le plan de financement du projet de Vandières est bouclé et l'enquête publique a déjà eu lieu alors qu'aucun élément d'étude d'opportunité ou de faisabilité de la reconversion de la gare d'interconnexion de Louvigny n'a été porté à connaissance, à ce jour. La notice d'information n'apporte **aucune information permettant de guider le choix des citoyens sur ce sujet.** Dès lors, le risque d'un débat caricatural autour du thème « des deux gares » est bien réel.

4) Pourquoi lancer une consultation sur un **thème aussi clivant dans une période où l'union des acteurs publics est plus que jamais nécessaire** pour surmonter les difficultés propres à la Lorraine ?

**En conclusion, pour toutes ces raisons, le CESE de Lorraine émet un avis défavorable sur l'opportunité de cette nouvelle consultation.**

Si le principe de la consultation devait néanmoins être retenu, le CESEL estime que des éléments complémentaires sur les perspectives d'avenir de Louvigny devraient être apportés ou à défaut que la question devrait être reformulée.

Par ailleurs, dans le contexte de la fusion des régions, la question du périmètre de la consultation doit être posée s'agissant d'un sujet qui engagera demain les Régions voisines d'Alsace et de Champagne Ardenne.

**Le Président,**

**Roger CAYZELLE**